GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GRASSE

# SARL - RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL MOTIVÉE PAR DES PERTES

## Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une assemblée générale des associés
- Publier un avis de modification dans un journal habilité à recevoir des annonces légales

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

## Les documents à joindre au dossier de modification

### Actes à produire

- un exemplaire du procès-verbal d'assemblée générale ayant décidé la réduction du capital social certifié conforme par le gérant ou par toute personne habilitée par les textes régissant la SARL
- un exemplaire de statuts mis à jour, certifié conforme par le gérant ou par toute personne habilitée par les textes régissant la SARL

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du gérant s'il n'effectue pas lui-même la fortmalité
- une copie de l'attestation de parution de l'avis de modification

## Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 192.01 € (comprenant 13,93 € de coût de dépôt d'actes)

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 46,82 € | 0 € | 9,36 € | 5,9 € | 116 € | 178,08 € |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 10 mars 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)